

**SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS
DE L'ECOLE DU SKI FRANÇAIS
DE TIGNES VAL CLARET**

Annexe 1

SAISON 2025-2026

Adhésion au SNMSF et au Syndicat Local de l'ESF Tignes Val Claret

Nom Prénom
Diplôme Adresse
Tel : Mail :

Pour me permettre de présenter au SNMSF ta demande annuelle de carte syndicale pour la saison 2025/2026, mais aussi pour nous assurer des effectifs de notre Syndicat Local, je te demande de bien vouloir nous confirmer ta volonté d'adhérer au SNMSF et au Syndicat Local des moniteurs de l'ESF de Tignes Val Claret et de bien vouloir renvoyer le présent document accompagné d'un règlement de **268 €** (pour les **moniteurs diplômés et aspirants**) ou de **163 €** (pour les **moniteurs stagiaires**).

ATTENTION – IMPORTANT

En raison des dispositions votées lors du Congrès National du SNMSF le 16 mai 2013 à Marseille, je te signale que :

- L'adhésion au SNMSF et au Syndicat Local est conditionnée à l'absence d'adhésion, de ta part, à un autre syndicat professionnel regroupant des moniteurs de ski, non lié au SNMSF.
- Comme l'année dernière il est impératif de finaliser ta demande d'adhésion au SNMSF sur le site <https://carnet-rouge-esf.app> et valider ton adhésion directement afin **que tu sois couvert en responsabilité civile professionnelle**. Il est uniquement possible de valider ton adhésion à partir du moment que ta carte syndicale a été commandée par l'ESF à la suite de la réception de votre dossier, soit entre mi et fin octobre.
- Je t'informe que nous avons décidé d'utiliser la procédure de validation en ligne de la convention de notre ESF donc à l'occasion de la validation de ton adhésion sur le site du SNMSF-CARNET ROUGE tu devras également confirmer l'acceptation de notre convention.

Ton adhésion implique également de ta part :

- L'acceptation et le respect des statuts du SNMSF
- L'acceptation et le respect des statuts de notre Syndicat Local
- L'acceptation et le respect du protocole d'accord entre la Mairie, La STGM et les Ecoles de Ski.

Les membres actifs (moniteurs qui enseignent) devront aussi :

- Respecter la Charte ESF
- Respecter la convention entre les moniteurs
- Se déclarer comme éducateur sportif auprès de la DDCSP de la Savoie
- Satisfaire aux obligations légales imposées aux travailleurs indépendants (URSSAF, CAMPLP, caisse de retraite de la profession, etc...)

Ton règlement doit parvenir à l'ESF **AVANT le 01 octobre 2025** .

Adhésion FFS

Ce titre ouvre les garanties « frais de secours, recherche et premier transport » vis à vis d'une activité professionnelle et amateur.

Des garanties supplémentaires sont ouvertes dans le cadre d'une activité amateur (assurance RC, frais de soins, assurance décès et invalidité permanente).

Un abonnement au magazine ski chrono est également attaché à cette adhésion.

Comptant sur ta collaboration, je te prie de croire à mes amicales salutations,

Le 01 septembre 2025

Grégory MOCELLIN, Président du Syndicat Local



Date

Signature Moniteur (précédée de la mention 'lu et approuvé »)